



Prêt Étudiants 0% TAEG FIXE

Un super zéro pour soutenir les jeunes.

Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Exemple : Crédit amortissable de 15 000 € sur 10 ans, 120 mensualités de **125 €**. TAEG fixe de **0%** (taux débiteur fixe : 0%). **Montant total dû : 15 000 €**. Sans frais de dossier. Hors assurance facultative (Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, Invalidité permanente et Incapacité de Travail) calculée sur le capital restant dû, avec un montant de 1ère cotisation mensuelle de 9,83 €, montant total 602,13€, TAEA de 0,79%. Conditions au 11/03/2024. Intérêts pris en charge par la Banque.



Construisons pour que le monde bouge.

Un zéro bien mérité

Aujourd'hui, pour répondre au coût de la vie étudiante, le CIC, en tant qu'entreprise à mission, fait le choix de proposer un Prêt Étudiants 0% TAEG FIXE

jusqu'à 50 000€⁽¹⁾.

(1) OFFRE DE CRÉDIT SOUMISE À CONDITIONS, jusqu'à 50 000 € et valable jusqu'au 31/12/2024, réservé au 1^{er} prêt destiné à financer les études, pour les 18-27 ans détenteurs d'une offre groupée de services CIC, inscrits dans un cycle d'enseignement supérieur français, et selon quotient familial. Après étude et sous réserve d'acceptation du dossier. Après expiration du délai légal de rétractation de 14 jours à compter de la signature du contrat et du délai légal de mise à disposition des fonds. Voir conditions détaillées en Agence CIC et sur www.cic.fr

Les utilisations de crédit contribuent à votre endettement.

Après avoir signé votre contrat, vous bénéficiez d'un délai de rétractation de 14 jours sans pénalité, c'est à dire que vous pouvez renoncer à votre crédit dans ce délai, en informant la banque, par l'envoi d'un bordereau de rétractation spécifique figurant au contrat à l'adresse qu'il mentionne. Le contrat peut commencer à être exécuté après 7 jours si vous demandez à bénéficier du crédit à compter du huitième jour suivant votre acceptation.

En cas d'exercice de la faculté de rétractation après mise à disposition des fonds, vous ne devrez rembourser au prêteur que le capital versé et les intérêts au taux débiteur du crédit, à l'exclusion de toute pénalité.

Vous pouvez mettre fin au contrat à tout moment en remboursant la totalité des sommes dues, en capital, intérêts et accessoires et en réglant une indemnité de remboursement anticipé calculée aux conditions prévues par la loi. Banques contrôlées par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) 4, Place de Budapest CS 92459 75436 PARIS Cedex 09. La langue utilisée entre les parties durant la relation précontractuelle, dans laquelle le contrat est rédigé et utilisée durant la relation contractuelle choisie en accord avec le client est le français. La loi applicable aux relations précontractuelles et au contrat est la loi française.

Les dépôts espèces recueillis par notre établissement, les titres détenus par lui pour votre compte, certaines cautions qu'il vous délivre sont couverts par des mécanismes de garantie gérés par le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution dans les conditions et selon les modalités définies par les articles L.312 4 et suivants du code monétaire et financier et par les textes d'application : pour plus d'informations, vous pouvez consulter le dépliant du Fonds de Garantie et de Résolution disponible en agence et sur le site internet de la banque www.cic.fr

Pour toute demande portant sur la bonne exécution du contrat ou toute réclamation : CIC 09 69 32 06 06.

En cas de litige, vous pourrez vous adresser

- à votre agence, dans un premier temps.

- au service Relation Clientèle dont votre agence peut vous communiquer les coordonnées, dans un deuxième temps.

- pour tout litige relevant de sa compétence, au médiateur du CIC, en tout état de cause, dans les deux mois à compter de l'envoi (le cachet de la poste faisant foi) de la première réclamation écrite, quel que soit le service saisi, que celui-ci ait répondu ou non : via son site internet : www.lemediateur.cic.fr ou gratuitement hors frais d'affranchissement, par courrier : Le Médiateur du CIC 63 chemin Antoine Pardon 69160 Tassin la Demi Lune ; vous pouvez obtenir auprès de votre agence ou sur www.cic.fr les informations précisant sa mission (charte de la médiation).

CIC Crédit Industriel et Commercial - Société anonyme au capital de 611 858 064 € - 6 avenue de Provence 75009 Paris - RCS Paris 542 016 381 - N° ORIAS : 07 025 723 - **Banque Transatlantique** - Société anonyme à directeur et conseil de surveillance au capital de 29 371 680 € - 26 avenue Franklin D. Roosevelt 75008 Paris RCS Paris 302 695937 - N° ORIAS : 07 025 540 - **Banque CIC Nord-Ouest** - Société anonyme au capital de 230 294 872 € - 33 avenue Le Corbusier 59000 Lille - RCS Lille Métropole B 455502 096 - N° ORIAS : 07 008 437 - **Banque CIC Ouest** - Société anonyme au capital de 86 998 832 € - 2 avenue Jean-Claude Bonduelle BP 84001 - 44040 Nantes Cedex 1 - RCS Nantes 865 801 072 - N° ORIAS : 07 008 480 - **Banque CIC Est** - Société anonyme au capital de 225 000 000 € - 31 rue Jean Wenger - Valentin 67000 Strasbourg - 754 800 712 RCS Strasbourg - N° ORIAS 07 026 287 - **CIC Lyonnaise de Banque** - Société anonyme au capital de 290 568 363 € - 8 rue de la République 69001 Lyon - RCS Lyon 954 507 976 - N° ORIAS : 07 022 698 - **Banque CIC Sud-Ouest** - Société anonyme au capital de 258 498 240 € - 20 quai des Chartrons 33000 Bordeaux - RCS Bordeaux 456 204 809 - N° ORIAS : 07 027 272. Banques régies par les articles L.511-1 et suivants du Code monétaire et financier. Pour les opérations effectuées en qualité d'intermédiaires en opérations d'assurances (immatriculations consultables sous www.orias.fr), contrats d'assurance de ACM VIE SA, ACM VIE SAM et ACM IARD SA, entreprises régies par le Code des assurances et distribués sous la marque CIC Assurances.

